

.ipossi

HAND YOU

Livret d'accueil

APPRENANTS EN SITUATION
DE HANDICAP





Nous vous souhaitons la bienvenue dans votre nouveau parcours d'études supérieures qui sera riche humainement et en projets.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. Notre établissement s'engage ainsi, pour tout étudiant présentant un handicap à :

- **Prendre en compte ses besoins**
- **Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation**
- **Faire le lien entre les différents services de l'école**
- **L'accompagner dans ses démarches.**

Notre établissement se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et ITIC Paris ne peut être porté pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place. Nos formations pouvant se dérouler aussi bien en initiale qu'en alternance, nous présentons également dans ce guide le dispositif à destination des apprenants en situation de handicap.

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de votre école et une excellente année parmi nous !

Samy OUNOUNA

DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé Invalidant
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-contre, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap.

Votre référente handicap Mme Marion GLOBETTO
par mail ou par téléphone

C'est lors de votre RDV auprès de votre référente handicap que vous sera demandé le document *(qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin)*

- **RQTH : Délivrée par la MDPH**
(Maison Départementale des Personnes Handicapées)
La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;
- **PPS : Délivrée par la MDPH**
Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.
- **AAH : Délivrée par la CDAPH**
(Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- **AEEH : Délivrée par la CDAPH**
L'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé. Concerne les enfants de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap
- **ALD : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).**
L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.

handicap@ecole-ipssi.com
01 55 43 29 12



Qui m'accompagne ?

Vous disposez au sein de notre école d'une Référente Handicap, qui dépend de la Direction Générale.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement : équipe administrative, équipe pédagogique et accompagnateurs.

Elle veillera à votre accompagnement dans un souci d'équité. Elle est votre interlocutrice privilégiée dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à votre formation dans les meilleures conditions possibles.

Elle est également l'interlocutrice de vos familles ainsi que des équipes pédagogiques pour la prise en compte de votre situation de handicap à l'école et en entreprise..



Comment se déroule ma formation ? En 3 étapes...

1/ Quand parler de mon handicap ?

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre candidature au sein de notre établissement. Il vous suffit d'indiquer dans l'espace prévu à cet effet sur votre dossier de candidature que vous êtes en situation de handicap. La Responsable des admissions en informera la référente handicap. Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement à cette dernière, il vous suffira de lui envoyer un mail. Dès l'instant que votre référente handicap est informé de votre situation, elle peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre scolarité.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

2/ Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec la référente handicap d'ITIC Paris, celle-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier. A titre d'exemples, citons l'aménagement du temps ou l'envoi des cours par HPP.

3/ Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Tout au long de votre formation, votre référente handicap reste à votre écoute, de même que le directeur de l'établissement si vous en ressentez le besoin. Ils suivent votre évolution et assure une liaison entre vos intervenants et les différents services administratifs de l'établissement. Votre référente handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles elle est en relation. La référente handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord. Votre responsable pédagogique qui a pour mission d'accompagner l'ensemble des apprenants dans le suivi de leur formation, se tient, à ce titre, à votre disposition



Quels outils ?

Un espace **HyperPlanning** est dédié à chaque apprenant dès lors qu'il est inscrit dans l'établissement. Il peut y accéder via un ordinateur/portable/tablette dès lors qu'il dispose d'une connexion internet.

- Emploi du temps des cours

Un extranet étudiant facilite la communication et la transmission d'informations essentielles pour le bon déroulement de sa formation.

- Le relevé des absences
- Les relevés de notes et commentaires
- Le déroulé des cours

Un pack pédagogique

Tout étudiant inscrit à l'IPSSI bénéficie d'un pack pédagogique. Ce pack comprend une multitude d'outils, de licences, d'accès à des plateformes en ligne... qui sont fournis le jour de la rentrée. Ce pack inclut également l'accompagnement à la recherche d'alternance pour les étudiants inscrits dans nos formations en contrat pro ou en contrat

Un espace collaboratif **TEAMS** pour l'enseignement à distance :

- L'ensemble des supports de cours y sont disponibles ainsi que les ressources administratives

Une adresse mail personnalisée



Apprentissage et handicap

Pour tout apprenant en situation de handicap, inscrit en apprentissage, IPSSI met en place un accompagnement spécifique tout au long de la formation des apprentis :

- **Information sur les métiers, les formations proposées, les offres de contrats et la préparation à l'apprentissage**, aide à la définition de votre projet professionnel et préparation à l'apprentissage (*conditions d'accueil en relation avec votre situation de handicap*)
- **Echanges avec l'employeur et les partenaires impliqués tout au long du parcours en apprentissage ;**
- **Parcours de formation adapté et contractualisé** : prise en compte de votre situation individuelle, adaptation de votre parcours en apprentissage en fonction de vos besoins.
- **Suivi du parcours et des ajustements en fonction de l'évolution des besoins** en concertation avec votre employeur et les partenaires concernés
- **Information sur la suite du parcours après la formation :**
 - partenaires emploi (*Pôle Emploi, Cap emploi, Missions Locales...*),
 - réseau formation (*sous statut scolaire, par apprentissage, en formation professionnelle continue...*)
 - formation aux techniques de recherche d'emploi ;
- **Contacts facilités auprès des acteurs impliqués dans la suite du parcours** : un bilan de votre formation en apprentissage pourra être réalisé et vous être communiqué avant la sortie du CFA (*aménagements matériels et pédagogiques mis en place, pistes envisagées...*).



Annexes

Loi du 11 février 2005

Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
(modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)

Décret n° 2005-1587

Du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées
et modifiant le code de l'action sociale et des familles

Décret n° 2005-1617

Du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours
de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

L'équipe

DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS
EN SITUATION DE HANDICAP



Samy Ounouna
Vice Président



Frédéric BOUZY
Directeur pédagogique

Votre référente handicap Mme Marion GLOBETTO
par mail ou par téléphone

handicap@ecole-ipssi.com
01 55 43 29 12



L'équipe

Pôle admission

Damien JORDAN Responsable des admissions
d.jordan@ecole-ipssi.com

Maxime DEVAISON Conseiller placement
m.devainon@ecole-ipssi.com

Vincent NABET Conseiller placement
v.nabet@ecole-ipssi.com

Salomé VEIGA Conseiller placement
s.veiga@ecole-ipssi.com

Pôle pédagogique

Frédéric BOUZY Directeur pédagogique
f.bouzy@ecole-ipssi.com

Pierre-Yves POIRIER Référent pédagogique
py.poirier@ecole-ipssi.com

Yoann COUALAN Conseiller placement
y.coualan@ecole-ipssi.com

Marion GLOBETTO Coordinatrice
pédagogique m.globetto@ecole-ipssi.com

Adrian DE LEON Coordinatrice pédagogique
a.deleon@ecole-ipssi.com

Florence BAUDRY Coordinatrice pédagogique
f.baudry@ecole-ipssi.com

Pôle administratif

Murielle MAKIKA Responsable administratif et financier
m.makika@ecole-ipssi.com

Calista LAMBERT Assistante administrative
c.lambert@ecole-ipssi.com

Gaëlle GUERET Assistante administrative
g.gueret@ecole-ipssi.com

Pôle communication

Damien JORDAN Responsable communication
d.jordan@ecole-ipssi.com

Emma PFRUNNER Brand manager
e.pfrunner@ecole-ipssi.com

Bienvenue à

.ipssi

Votre référente handicap Mme Marion GLOBETTO
par mail ou par téléphone

handicap@ecole-ipssi.com
01 55 43 29 12